

**Axe n° 6 :  
Ralentissement des écoulements**



**Action 6.6**

**Augmenter la capacité hydraulique du Préconil par la création de lits emboîtés et la restauration des fonctionnalités morphologiques**

**Objectifs**

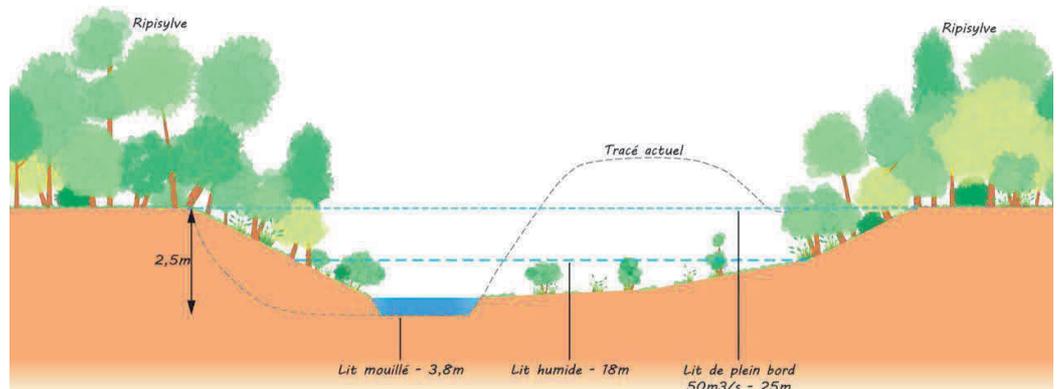
Améliorer les conditions d'écoulement en restituant de l'espace au cours d'eau, permettant ainsi à ce dernier de mieux fonctionner sur le plan physique.

Abaisser localement la ligne d'eau, et éviter ou réduire certains débordements.

**Description de l'action**

Le Préconil a fait l'objet de nombreux aménagements (remblais, artificialisation) au cours des dernières décennies, réduisant ainsi sa capacité hydraulique, ce qui est préjudiciable en cas de crue. L'action répond à l'objectif de rendre plus naturel le fonctionnement du Préconil, en restaurant ses fonctionnalités morphologiques et en restituant la capacité hydraulique du lit mineur. Le schéma d'aménagement du Préconil réalisé en 2017 jusqu'au stade AVP a privilégié la réalisation de reprofilages de berges et la création de lits emboîtés pour répondre à ces objectifs, dans le prolongement de l'étude de restauration morphologique. Ces aménagements permettent ainsi en augmentant la capacité du lit moyen d'abaisser la ligne d'eau et de réduire les débordements au droit des secteurs à enjeux.

Coupe type d'un aménagement en lit emboîté



L'action prévoit la réalisation de lits emboîtés sur les secteurs suivants :

- la zone d'activités de Camp Ferrat,
- le secteur Brisach,
- le secteur des Lavandines,
- la traversée urbaine de Sainte-Maxime,

**L'action dans le PAPI**

**Objectif stratégique :**  
*Réduire le risque inondation en restaurant au mieux un fonctionnement plus naturel des bassins versants*

**Orientation stratégique :**  
*Déconstruire les lits mineur et majeur des cours d'eau*

**Localisation**

*Bassin versant du Préconil*

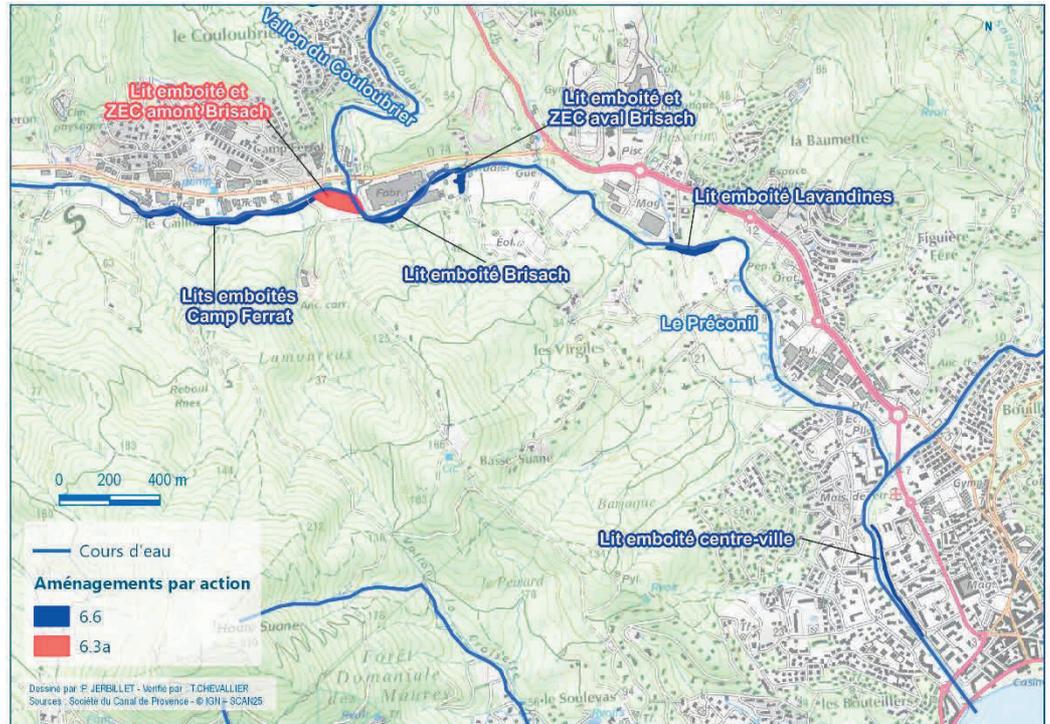
**Lien avec la SLGRI**

**Grand Objectif concerné :**  
**G02 :** Augmenter la sécurité des personnes en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques

**Thème prioritaire concerné :**  
Développement durable

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

### Localisation des lits emboîtés



- **Secteur Camp Ferrat (aménagement C)**

L'aménagement prévu dans ce secteur s'étend sur 830 m. Il se situe en rive droite et comprend la réalisation d'une banquette de 10 m de large qui débute 1m au-dessus du fond du lit, et l'adoucissement des berges. Le volume de déblai est estimé à 1000m<sup>3</sup>. Cet aménagement doit permettre d'abaisser notablement la ligne d'eau au droit des habitations et de la zone d'activité (jusqu'à -50cm) et éviter les débordements en crue cinquantennale dans ce secteur.

- **Secteur Brisach (aménagements D2 et D3)**

L'action prévoit sur ce secteur l'aménagement de lits emboîtés en aval de la ZEC (décrites dans l'action 6.4a du présent PAPI). L'aménagement se scinde en deux parties (intitulées D2 et D3 dans l'étude AVP). La première s'étend sur 690m le long de l'entreprise Brisach. La seconde combine la réalisation d'un lit emboîté et la suppression d'un remblai anthropique en rive droite du Préconil. La suppression de ce remblai a pour objectif de remobiliser une vaste ZEC située en arrière.

Les travaux de terrassements s'effectueront uniquement en rive droite. Ces aménagements, combinés à celui de l'action 6.3a, projettent d'abaisser la ligne d'eau de 60cm dans ce secteur.



## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements

- **Secteur Lavandines**

Dans ce secteur, l'action prévoit l'aménagement de lits emboîtés sur un linéaire de 220m uniquement en rive droite. Cet aménagement devrait permettre d'abaisser la ligne d'eau et de réduire le risque d'inondation de la résidence des Lavandines et du camping de la Beaumette.

L'aménagement comprend notamment :

- la réalisation d'une banquette de 10 m de large en rive droite,
- l'adoucissement des deux talus constitués,
- un volume de déblais de 9 600 m<sup>3</sup>,
- l'arrachage de 1 000 m<sup>2</sup> de vignes,

- **Lits emboîtés traversée urbaine de Sainte-Maxime**

L'objectif de cet aménagement est d'améliorer les conditions d'écoulement dans la traversée urbaine de Sainte-Maxime afin et de réduire les débordements et d'abaisser la ligne d'eau dans le centre-ville. Le schéma d'aménagement au stade AVP a défini un aménagement unique de la rive gauche sur un linéaire de 500m.

L'aménagement comprend :

- l'adoucissement de la berge en rive gauche,
- une largeur de banquette de 5 m environ,
- un volume de déblais de 7 500 m<sup>3</sup>,
- la création d'une piste en rive gauche,
- L'arase de la végétation existante et la recréation d'une végétation composée d'une à deux lignes d'hélophytes en pied de berge et d'arbustes en crête.

Une mission d'AMO est en cours, elle porte notamment sur la reconnaissance géotechnique (G2 AVP), l'intégration paysagère et la constitution des dossiers réglementaires. Les démarches foncières amiables ont été engagées avec le concours de la SAFER.

Dans le prolongement de ces démarches, il est prévu, dans le cadre de la présente fiche action, de réaliser les études de conception (Maitrise d'œuvre) + CSPS.





## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Le cout des travaux a été estimé dans le cadre des études AVP. Les montants sont les suivants :

### Camp Ferrat (C) :

- Travaux : 1 169 643 € HT
- Maitrise d'œuvre, CSPS : 99 420 € HT
- Etudes réglementaires : 20 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée : 73 144 € HT
- Acquisitions foncières : 97 500 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 462 706 € HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 1 442 706 € HT, arrondi à **1 450 000 € HT.**

### Brisach (D2 et D3) :

- Travaux : 1 486 323 € HT
- Etudes de maitrise d'œuvre, CSPS : 126 338 € HT
- Etudes réglementaires : 40 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée : 96 760 € HT
- Acquisitions foncières : 80 000 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 829 420 € HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 1 789 420 € HT, arrondi à **1 800 000 € HT.**

### Secteur Lavandines (E):

- Travaux : 481 089 € HT
- Etudes de maitrise d'œuvre, CSPS : 40 893 € HT
- Etudes réglementaires : 20 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée : 31 319 € HT
- Acquisitions foncières : 13 500 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 586 800 € HT.



## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 566 800 € HT, arrondi à **570 000 € HT**.

### Traversée urbaine de Sainte-Maxime (G) :

- Travaux : 976 868 € HT
- Etudes de maitrise d'œuvre, CSPS : 83 034 € HT
- Etudes réglementaires : 20 000 € HT
- Maitrise d'ouvrage déléguée : 63 595 € HT
- Acquisitions foncières : 53 550 € HT

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 197 046 € HT.

Les études réglementaires étant à la charge seule du maître d'ouvrage, celles-ci ne rentrent pas dans le plan de financement.

Ainsi, le montant inscrit dans cette action s'élève à 1 177 046 € HT, arrondi à **1 180 000 € HT**.

Au total, le montant de l'action comprenant les aménagements décrits ci-dessus s'élève à **5 000 000 € HT**

## Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



### Déroulement des opérations

Durée globale : 5 ans

Montant estimatif :  
5 000 000 € HT

Portage de l'action  
Maîtres d'ouvrage :  
CCGST

Partenaires techniques :  
services techniques des  
communes,

### Modalité de mise en œuvre \_\_\_\_\_

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de projets travaux de la CCGST

### Échéancier prévisionnel \_\_\_\_\_

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures règlementaires et foncières nécessaires, la réalisation de ces ouvrages est prévue à partir de 2023. La répartition des différentes phases de réalisation est donnée dans le chronogramme du PAPI, pièce B6 du dossier de candidature. Les études règlementaires sont déjà engagées depuis début 2018, le dépôt du dossier pour l'obtention de l'autorisation environnementale est prévu fin 2019 et l'obtention de l'autorisation est envisagée pour fin 2020, ce qui est compatible avec le calendrier annoncé

### Plan de financement \_\_\_\_\_

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Aménagements des lits emboîtés	CCGST	5 000 000 €	20 %	30 %	Financement potentiel*	0 %	50 %
<b>TOTAL (€ HT)</b>			<b>1 000 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>		<b>-</b>	<b>2 500 000 €</b>

\*Financement potentiel dans la limite du respect de 20% d'autofinancement de la part de la CCGST.

### Indicateurs de suivi/réussite \_\_\_\_\_

- Travaux réalisés
- Dépenses engagées